

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT,
DE RIVIERES ET DU CYCLE DE L'EAU**

- :-

COMITE SYNDICAL DU 06 OCTOBRE 2021

COMPTE-RENDU SUCCINCT

L'an deux mille vingt et un, le 06 octobre à 18h00, les membres du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Aménagement, de Rivières et du Cycle de l'Eau, régulièrement convoqués par courriel du 30 septembre 2021, se sont réunis à la salle du comité, 58-60 rue Fernand Laguide à Corbeil-Essonnes (91100), en vue de délibérer sur les points portés à l'ordre du jour de la présente séance, sous la Présidence de Monsieur Xavier DUGOIN et de Monsieur SEMUR (pour le vote du compte administratif).

Titulaires présents :

Mesdames : BERGDOLT, MORVAN (jusqu'à 19h20), BOITON, PIGEON (jusqu'à 19h35), BUDELLOT, DOUGNIAUX, BARGAIN, FURMAN.

Messieurs : PIERRE, TERRIER, DEUDON, HEUDE, VALETTE, GUERBADOT, FAUVIN, DUVAL, CORRE, LE BORGNE, PAROLINI (à partir de 18h30), GAURAT, DUPERCHE, DUGOIN, BOULEY, VERDIER, VANIER, DAMIOT, LANGLET, BERTOL, MORLAIS (jusqu'à 18h15), BOUTEILLE, CHAMOREAU, HILGENGA, SEMUR, BERNARD, NEMON, LIEGEART, RASSIER, LE PAGE, RAYNAL (jusqu'à 19h20), COUADE, GOMBAULT, BROUILLARD, MAILLARD, DALMAI, DELCAMBRE, COUDORO (à partir de 19h05), CACHELEUX, PESCHEUX, PIRIOU, BORTOLI, VEROTS (jusqu'à 18h55), DUBOIS, VOISE, VAUDELIN, SOMENZI, MASSELIS, BOUCHU, FOURNIER, FROGER, CARPENTIER, BROUSSET, MORICHON (jusqu'à 19h50), CROSNIER (jusqu'à 19h05), BIDAULT.

Suppléants présents :

Mesdames SERDET (pour Monsieur DE LUCA), GEYER (pour Monsieur FRANCOIS) (jusqu'à 20h25).

Messieurs BOUSSAINGAULT (pour QUIOC), MARIETTE (pour TANGUY).

Titulaires absents :

Mesdames : MAYEUR, PIGEON (à partir de 19h35), CHAMBARET, COLONNA, SIMON, GROS, SCACCHI, PFEIFFER.

Messieurs : RONDAO, KEES, BELLANGER, JOYEZ, PAROLINI (jusqu'à 18h30), GUERTON, ECK, SIMONNOT, GIRAUDEAU, DELECOUR, LAGARRIGUE, JAIRE, SARRION, BEN OUADA, LUCAS, RAYNAL (à partir de 19h20), MARAIS, COUDORO (jusqu'à 19h05), BLASCO, GERVIN, SOULOUMIAC, PETEL, VEROTS (à partir de 18h55), RAUSCHER, GOBRON, PROT, DIRAT, RECOULES, GARDAHAUT, LE BEC, VIVIER, CAYROUSE, CARON, VIRON, MORICHON (à partir de 19h50), CHANCELIER, DESNOUE, CROSNIER (à partir de 19h05), FRANCOIS (à partir de 20h25), TOULOUSE.

Pouvoirs :

Madame MORVAN donne pouvoir à Monsieur BERNARD (à partir de 19h20)

Monsieur MORLAIS donne pouvoir à Monsieur HILGENGA (à partir de 18h15)

Monsieur MOURET donne pouvoir à Monsieur VERDIER

Monsieur JOUBERT donne pouvoir à Monsieur DUGOIN

Madame DENIS donne pouvoir à Madame FURMAN

Et qui peuvent valablement délibérer conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de séance : Monsieur Pierre SEMUR (désigné en séance)

Le procès-verbal du comité syndical du 24 juin 2021 est approuvé à l'unanimité

Le comité syndical prend acte du relevé des décisions prises par le Président sur délégation d'attributions du Comité Syndical depuis le 18 juin 2021

Le comité syndical prend acte des comptes-rendus succincts des bureaux syndicaux des 1^{er} juillet et 02 septembre 2021

Le comité Syndical installe les nouveaux membres désignés par les collectivités ayant rejoints le syndicat suite à la parution de l'arrêté n° 2021-PREF.DRCL-609 du 25 août 2021 portant adhésion au titre de la compétence « eaux pluviales urbaines » des communes de Baulne, Boutigny-sur-Essonnes, Cerny, Courances, Courdimanche-sur-Essonnes, Dannemois, Gironville-sur-Essonnes, Guigneville-sur-Essonnes, Maisse, Moigny-sur-Ecole, Oncy-sur-Ecole, Orveau, Vayres-sur-Essonnes et Videlles et au titre de la compétence « GEMAPI » de la Communauté d'Agglomération de l'Etampois Sud-Essonnes (CAESE) pour le territoire des communes de Blandy, Bois-Herpin, Bouville, Brouy, Champmotteux, La Forêt-Sainte-Croix, Marolles-en-Beauce, Mespuits, Puisellets-le-Marais, Roinvilliers et Valpuiseaux, au SIARCE ;

Et de l'arrêté inter-préfectoral n° 2020-PREF-DRCL-610 du 25 août 2021 portant adhésion des communes d'Ollainville et Breuillet au SIARCE au titre de la compétence en matière de « mobilité propre »

AFFAIRES GENERALES

MODIFICATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND PARIS SUD AU SIARCE (DCS202175)

Le Comité Syndical,

PREND ACTE de la modification des représentants de la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud, de Monsieur Grégory GOBRON en qualité de délégué titulaire, au sein du comité syndical du SIARCE

MODIFICATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE DU COUDRAY-MONTCEAUX AU SEIN DU SIARCE (DCS202176)

Le Comité Syndical,

PREND ACTE de la modification des représentants de la commune du Coudray-Montceaux, désignant M Marc GUERTON en qualité de délégué titulaire en remplacement de Madame Christine PINAUD-GROS et M Baptiste OLLIVON en qualité de délégué suppléant.

MODIFICATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE D'ECHARCON AU SEIN DU SIARCE (DCS202177)

Le Comité Syndical,

PREND ACTE de la modification des représentants de la commune d'Echarcon, désignant M Patrick BELLANGER en qualité de délégué titulaire en remplacement de Madame Yasmina MELOT.

MODIFICATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'ESSONNE AU SIARCE POUR LA COMMUNE D'ECHARCON (DCS202178)

Le Comité Syndical,

PREND ACTE de la modification d'un représentant de la commune d'Echarcon, par la Communauté de Communes du Val d'Essonne, désignant M Marc VOISIN en qualité de délégué suppléant en remplacement de Monsieur Philippe MELOT.

MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR (DCS202179)

Le Comité Syndical,

RAPPORTE la délibération n°DCS202087 du 8 septembre 2020 relative à l'adoption du règlement intérieur,

ADOpte le règlement modifié ci-annexé

ELECTION D'UN AUTRE MEMBRE DU BUREAU SYNDICAL (DCS202180)

Le Comité Syndical,

PROCEDE à l'élection du 6^{ème} autre membre du Bureau ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 70
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 2
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) : 3
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] : 65
- f. Majorité absolue : 33

a obtenu

- Mme Sabine FURMAN soixante-cinq (65) voix

Mme Sabine FURMAN, ayant obtenue la majorité absolue, a été proclamée Membre du Bureau Syndical.

DELIBERATION PORTANT DESIGNATION DE MADAME SABINE FURMAN EN TANT QUE DELEGUEE RECEVANT MANDAT SPECIAL ET PRINCIPE D'INDEMNISATION DES FRAIS EXPOSES RELATIFS A SON EXERCICE (DCS202181)

Le Comité Syndical,

DESIGNE Madame Sabine FURMAN comme déléguée recevant mandat spécial,

APPROUVE le périmètre du mandat spécial confié à Madame Sabine FURMAN, portant sur la mise en œuvre de la compétence GEMAPI spécifiquement sur le territoire des collectivités nouvellement adhérentes issues de la Communauté d'Agglomération Etampois Sud Essonne. Il s'agira de participer à la définition précise et adaptée des actions à mettre en place au titre de cette compétence sur ces territoires, en tenant compte de la spécificité de ces communes dites de plateau, connaissant par définition, peu, la problématique des inondations ; mais étant concernées à plusieurs autres égards par la question de l'eau (événements météorologiques, coulées de boues, pré-localisation de zones humides...)

FIXE, à vingt-quatre mois la durée du mandat spécial confié à Madame Sabine FURMAN,

APPROUVE le principe d'indemnisation des frais exposés par Madame Sabine FURMAN, dans le cadre de son mandat spécial,

DIT que le remboursement des frais est conforme aux modalités et barèmes figurant à l'annexe 1.

DONNE pouvoir à Monsieur le Président du SIARCE pour la mise en œuvre de la présente

VOTE : UNANIMITE

FINANCES

DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET GENERAL 2021 (DCS202182)

Le Comité Syndical,

ADOpte la décision modificative n°2 au budget général 2021 en équilibre de recettes et de dépenses.

AUTORISE Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : UNANIMITE

DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET EAU POTABLE 2021 (DCS202183)

Le Comité Syndical,

ADOpte la décision modificative n°1 au budget eau potable 2021 en équilibre de recettes et de dépenses.

AUTORISE Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : UNANIMITE

ASSAINISSEMENT ET ENERGIE

APPROBATION DE L'AVENANT N°2 A L'ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE N°2019-016ACL001 PORTANT SUR DES TRAVAUX DE RENOVATION OU DE CREATION, AVEC OUVERTURE DE TRANCHEE, DE RESEAUX D'ASSAINISSEMENT, DE RESEAUX D'EAU POTABLE, DE RESEAUX DIVERS ET DE LEURS OUVRAGES ANNEXES SUR LE TERRITOIRE DU SIARCE (DCS202184)

Le Comité Syndical,

APPROUVE le projet d'avenant n°2 à l'accord-cadre à bons de commande n°2019-016ACL001 relatif aux travaux de rénovation ou de création, avec ouverture de tranchée, de réseaux d'assainissement, de réseaux d'eau potable, de réseaux divers et de leurs ouvrages annexes sur le territoire du SIARCE afin de supprimer les prix nouveaux relatifs aux dispositions sanitaires dans le cadre de la crise sanitaire COVID19 et d'ajouter des prix nouveaux nécessaires à la réalisation de chantiers,

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant n°2 à l'accord-cadre à bons de commande n°2019-016ACL001 avec le mandataire du groupement titulaire, l'entreprise GTO-GRANDS TRAVAUX DE L'ORGE et tous documents se rapportant à celui-ci,

DONNE pouvoir à Monsieur le Président pour la mise en œuvre de cet avenant n°2 à l'accord-cadre à bons de commande n°2019-016ACL001.

VOTE : UNANIMITE

AVENANT N° 7 AU CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC PAR AFFERMAGE PORTANT SUR LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DU SIARCE (BASSIN DE COLLECTE EPURATION EXONA) (DCS202185)

Le Comité Syndical,

APPROUVE le projet d'avenant n°7 au contrat d'affermage pour l'exploitation du service d'assainissement du SIARCE (bassin de collecte épuration EXONA),

AUTORISE le Président à signer, avec la Société SUEZ EAU France, ledit avenant et toutes pièces afférentes au dossier,

VOTE : UNANIMITE

RAPPORTS ANNUELS DES DELEGATAIRES et RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT EXERCICE 2020 (DCS202186)

Le Comité Syndical,

PREND ACTE des Rapports Annuels 2020 des Délégués relatifs aux bassins de collecte-épuration suivants : Corbeil-Essonnes, Champcueil, Baulne, Boutigny-sur-Essonne, Maisse, Boissy-le-Cutté, Vert-le-Grand, Lardy/Saint-Vrain et Marolles/Saint-Vrain,

PREND ACTE du Rapport annuel 2020 sur le Prix et la Qualité du Service public d'assainissement qui comprend également le bassin de collecte-épuration du Malesherbois en sus des bassins cités ci-avant.

BILANS D'EXPLOITATION 2020 DES SERVICES PUBLICS DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE ET DE GAZ (DCS202187)

Le Comité Syndical,

PREND ACTE des Bilans d'Exploitation 2020 de distribution d'électricité et de gaz,

PREND ACTE des Comptes Rendus Annuels des Concessionnaires 2020 d'exploitation des services publics de distribution d'électricité et de gaz.

EAU POTABLE

DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA REGIE DE L'EAU POTABLE DU SUD ESSONNE (EPSE) A AUTONOMIE FINANCIERE – SUITE A L'EXTENSION DU PERIMETRE AUX COMMUNES de BOUTIGNY-SUR-ESSONNE et VAYRES-SUR-ESSONNE (DCS202188)

Le Comité Syndical,

DECIDE de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des membres titulaires et suppléants du conseil d'exploitation de la régie de l'eau potable du sud Essonne et pour la durée de leur mandat,

Après un vote à mains levées,

DESIGNE les membres titulaires et suppléants complémentaires du conseil d'exploitation de la régie de l'eau potable du sud Essonne, à compter du 1^{er} janvier 2022 et pour la durée de leur mandat, suivant :

1^{er} collège de 2 membres (issus du comité syndical) titulaires et suppléants :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Patricia BERGDOLT	Jean-Luc VUILLEMENOT
Patrick MAILLARD	Jean-Paul TERDIEU

2^{ème} collège de 2 membres (d'usagers ou représentants d'usagers) titulaires et suppléants :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Flora LACROME	Nicolas QUIEVY
Guy SAROTTE	Roland ARNAUD

VOTE : UNANIMITE

RAPPORTS ANNUELS DES DELEGATAIRES et RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE EXERCICE 2020 (DCS202189)

Le Comité Syndical,

PREND ACTE des rapports annuels 2020 des délégués du service public de distribution d'eau potable sur les communes de Mennecy, Echarcon, Boutigny-sur-Essonne, Vayres-sur-Essonne, Courdimanche-sur-Essonne, Gironville-sur-Essonne, Prunay-sur-Essonne, Buno-Bonnevaux, Maisse, La Ferté-Alais, Guigneville-sur-Essonne, Baulne, Cerny, D'Huisson-Longueville, Orveau, Ormoy, Auvernaux, Champcueil, Chevannes, Fontenay-Le-Vicomte, Mondeville et Nainville les Roches, Ballancourt-sur-Essonne, Boissy-sous-Saint-Yon, Breux-Jouy, , Itteville, Leudeville, Saint-Sulpice-de-Favières, Saint-Vrain, Saint-Yon, Vert-le-Grand, Vert-le-Petit, Auvers-Saint-Georges, Bouray-sur-Juine, Chamarande, Janville-sur-Juine, Lardy et Villeneuve-sur-Auvers,

PREND ACTE du Rapport annuel 2020 sur le Prix et la Qualité du Service public de distribution d'eau potable du SIARCE.

RESSOURCES HUMAINES

MODIFICATION DU CADRE INSTAURÉ POUR LES INDEMNITES HORAIRES POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES (DCS202190)

Le Comité Syndical,

DECIDE d'instaurer les indemnités horaires pour travaux supplémentaires et complémentaires pour les fonctionnaires, les agents contractuels de droit public et les apprentis relevant des cadres d'emplois suivants :

CATEGORIES C et B		
Filière	Cadres d'emplois	Emplois
Administrative	Adjoints administratifs, Rédacteurs	- Logisticien - Chargé d'accueil - Chargé de communication - Secrétaire et assistante - Gestionnaire Ressources Humaines - Agent comptable - Directrice Ressources Humaines - Instructeur des documents d'urbanisme - Chargé de la commande publique
Techniques	Adjoints techniques Agents de maîtrise Techniciens	- Logisticien - Chargé d'accueil - Chargé de communication - Agent comptable - Instructeur des documents d'urbanisme - Coordinateur des chantiers citoyens - animateurs des chantiers citoyens - Agent technique polyvalent - Cartographe - Surveillant rivières - Technicien eau et assainissement - Responsable informatique - Technicien rivières – zones humides
Animation	Animateur et adjoints d'animation	- Coordinateur des chantiers citoyens - Animateurs des chantiers citoyens

DECIDE de compenser les heures supplémentaires et complémentaires réalisées soit par l'attribution d'un repos compensateur soit par le versement de l'indemnité horaires pour travaux supplémentaires.

L'agent pourra choisir entre le repos compensateur, dont les modalités seront définies selon les nécessités de service, et l'indemnisation dans les conditions suivantes :

- La rémunération horaire est multipliée par 1,25 pour les quatorze premières heures supplémentaires et par 1,27 pour les heures suivantes.
- L'heure supplémentaire est majorée de 100 % lorsqu'elle est effectuée de nuit, et des deux tiers lorsqu'elle est effectuée un dimanche ou un jour férié.

Pour les agents qui exercent leurs fonctions à temps partiel et à temps non complet le montant de l'heure supplémentaire est déterminé en divisant par 1 820 (nombre d'heures correspondant à la rémunération annuelle d'un agent à temps

complet, effectuant 35 heures par semaine, et rémunéré sur la base de 151,67 heures par mois) la somme du montant annuel du traitement et de l'indemnité de résidence d'un agent au même indice exerçant à temps plein.

De majorer le temps de récupération dans les mêmes proportions que celles fixées pour la rémunération lorsque l'heure supplémentaire est effectuée de nuit, un dimanche ou un jour férié.

DIT que le contrôle des heures supplémentaires sera effectué sur la base d'un décompte déclaratif.

VOTE : UNANIMITE

RECTIFICATION DE LA DELIBERATION N° DCS201996 DU 20 JUIN 2019, PORTANT SUR LE REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP) POUR LES AGENTS RELEVANT DES CADRES D'EMPLOIS DES INGENIEURS EN CHEF TERRITORIAUX (DCS202191)

Le Comité Syndical,

RECTIFIE la délibération n° DCS201996 comme suit :

DE DIRE que le versement de l'IFSE se fera mensuellement.

DE DIRE que le versement du CIA se fera annuellement;

VOTE : UNANIMITE

AFFAIRES GENERALES

RAPPORT D'ACTIVITE 2020 (DCS202192)

Le Comité Syndical,

PREND ACTE du rapport d'activité du SIARCE pour l'année 2020.

Fait à Corbeil-Essonnes, le 12 octobre 2021

Le Président,

Xavier DUGOIN



Affiché le 12/10/2021